



CIMETIÈRE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

L'achat d'une concession se fait sur rendez-vous uniquement au service État-civil.

Hôtel de ville · Parc Georges Spénale · 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

Horaires du service : · lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 · mercredi de 8h30 à 17h30 (journée continue)
· vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 · Tél. : 05.63.40.22.01 / 05.63.40.26.29 · courriel : etat.civil@ville-saint-sulpice-81.fr

Libellé des Tarifs	Durée	Tarifs
CIMETIÈRE		
Concession à bâtir		
· 1,50 m de largeur x 2,50 m de longueur · Capacité jusqu'à 3 corps	30 ans	600 €
	50 ans	800 €
· 2,00 m de largeur x 2,50 m de longueur · Capacité jusqu'à 6 corps	30 ans	850 €
	50 ans	1050 €
Pleine terre		
· 1,10 m de largeur x 2,50 m de longueur · Capacité jusqu'à 2 corps	30 ans	350 €
	50 ans	600 €
ESPACE CINÉRAIRE		
Cavurne		
· 0,60 m de largeur x 0,60 m de longueur Capacité de 1 à 6 urnes (en fonction des tailles des urnes)	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
Columbarium : Case		
0,35 m de largeur x 0,35 m de longueur. Profondeur 54 cm Capacité de 1 à 3 urnes (en fonction des tailles des urnes)	30 ans	550 €
JARDIN DES SOUVENIRS		
Pas de taxe de dispersion. L'achat de la plaque, la gravure et la pose sur la stèle restent à la charge des familles.		
DÉPOSITOIRE OU CAVEAU COMMUNAL		
Gratuit (le dépôt ne peut excéder une période de 6 mois)		

Règlement par chèque à l'ordre du trésor public ou par carte bancaire.